

Chers amis,

Une nouvelle saison commence, nous souhaitons tout comme vous, qu'elle se présente sous les meilleurs auspices. Les effectifs cyclistes de l'UFOLEP tendent à se stabiliser, même si en 2 ans nous avons subi une perte de près de 20 000 licenciés, la plupart pratiquant des activités non compétitives. Nous finissons la saison 2014/2015 avec un effectif de 46 000 licenciés. Le succès de nos nationaux ne se dément pas avec un public toujours plus nombreux, **tous nos nationaux ont été signés pour 3 ans** avec des comités organisateurs candidats, ce qui constitue un record.

Un plan « Marshall », d'aide au cyclisme a été mis en chantier par la CN « Vie Sportive » et la CNS « Activités Cyclistes » et entérinées par le CD National, elle se décline en plusieurs volets :

- 1) Aide de **100 000 euros** pour les comités départementaux dont les associations assurées à l'APAC ont contracté des ACT. Cette somme sera redistribuée, au prorata du nombre d'ACT, aux comités départementaux, charge à eux ensuite de redistribuer ces sommes selon des procédures qui leurs seront propres. Nous pensons que cette aide fera **économiser environ 30%** sur le prix de l'ACT.
- 2) Achat d'un équipement de classement et de chronométrage de type « transpondeur » d'une valeur de **30 000 euros**. Cet équipement mis au service de la CNS, devra apporter un plus en matière de rapidité et de fiabilité pour la mise à disposition des classements, tout en déchargeant la CNS de tâches fastidieuses. Elle apportera également un aspect « qualitatif » à nos nationaux.
- 3) Un site internet toujours plus performant, avec la mise à disposition sur la partie calendrier d'un **module d'engagement en ligne**. Une application smartphone viendra compléter ce dispositif, elle permettra de consulter les règlements, les bases de données « licences » et « cartes de compétiteurs », de rechercher des épreuves, de s'y inscrire, etc. Cette application sera téléchargeable uniquement sur les 2 plateformes « Google Play » et « Apple Store » qui représentent à elles deux 90% du marché des smartphones.
- 4) Après négociation avec l'APAC, il a été décidé de conserver l'activité Cycloport ouverte **aux seuls licenciés UFOLEP** avec la possibilité de licence à la journée « Pass'Cyclo » pour les comités ayant adhéré au dispositif (la licence à la journée Pass'Cyclo, ne peut être délivrée que pour les **associations assurées à l'APAC**).

Par contre, le VTT, les BRS, le Contre la Montre (individuels et par équipes), le Cyclocross, les épreuves de Gentlemen (par 2, par 3, par 4 maxi), les courses de côte avec départs individuels sont à nouveau **ouverts à tous (licenciés et non licenciés)**. Cette disposition devrait permettre de voir revenir vers nous, quelques épreuves parties un moment sous d'autres cieux, et continuer à proposer des activités ouvertes à tous pour promouvoir notre Fédération et notre slogan « Tous les sports autrement ». Bien entendu, nous n'avons pas vocation à organiser des épreuves pour les licenciés des autres FD ou les non licenciés, et il faudra toujours veiller à ce que le licencié UFOLEP bénéficie d'avantages liés à sa licence (tarif préférentiel, classement séparé, etc..)

- 5) L'activité « KID BIKE » va être étendue au niveau national, pour **promouvoir le VTT chez les jeunes**. Présentée lors de la dernière AG, elle a obtenu un vif succès et devrait pouvoir être mise en place dès la nouvelle saison.

Les départements intéressés pourront demander, courant septembre, à l'UFOLEP Nationale un kit comprenant :

- Un carnet de progression
- Un livret explicatif pour mettre en place l'activité
- Une vidéo présentant l'activité
- Un modèle de diplôme « KID BIKE »

Nous avons pu obtenir également des avantages avec des sociétés nationales telles que « Alltricks », « Ekoï » qui vous font bénéficier de remises supplémentaires sur vos commandes par internet.

Concernant la réglementation, que vous pourrez lire dans les règlements « saison 2014/2015 », il n'y a pas de changements notoires, juste quelques ajustements pour faire suite à des remarques reçues en cours d'année.

À noter :

- ✓ Un nouveau formulaire est à votre disposition en fin de règlement, il concerne le cas, où un double licencié montant en 3^e catégorie FFC ou 1^{re} catégorie FSGT, doit choisir sa fédération. Ce document est à remplir en 3 exemplaires (licencié, comité départemental, et CN), il évitera les malentendus et permettra à la CNS de pouvoir répondre sur ce sujet souvent épineux.
- ✓ Rappel : ce document n'est valable que pour les licenciés montants de catégorie, un double licencié 3^e catégorie FFC ou 1^{re} catégorie FSGT, ayant réussi à obtenir en début de saison une carte de compétiteur par manque de vigilance de son comité, **ne pourra pas se prévaloir de ce document**. S'il est « pris par la patrouille », **il ne pourra plus courir en UFOLEP** et devra **rendre immédiatement sa carte de compétiteur**.
- ✓ Pour la route et le cyclocross, le double podium « Open » et « UFOLEP » va être remanié, il n'y aura plus qu'un seul podium pour les catégories « 13/14 » et « 15/16 », toutefois, si le vainqueur de l'épreuve est double affilié, le premier licencié strictement « UFOLEP » se verra remettre un titre et un maillot. Si le vainqueur est strictement licencié « UFOLEP », **il n'y aura pas d'autre titre de décerné**.
- ✓ La post-garantie, **dispositif qui n'existait que dans notre fédération** ne sera pas reconduite pour la saison 2014/2015. En effet, elle est contraire au code des assurances, dans lequel la notion de rétroactivité des garanties n'est pas autorisée. Toutefois, la post garantie s'applique toujours sur la période allant du 1^{er} septembre au 31 octobre 2014 pour les licenciés UFOLEP 2013-2014 dans le respect des modalités d'application (ré affiliation de l'association et ré-adhésion du licencié avant le 31 octobre 2014, présentation d'un certificat médical)
- ✓ Nous ne sommes pas opposés à cette suppression, au contraire, cet aménagement était dangereux, puisqu'en cas d'accident, l'association devait être ré affiliée et le licencié était dans l'obligation de prendre immédiatement une licence pour ouvrir le dossier, avec obligation de présenter un certificat médical. Or si l'accident était vraiment grave, et qu'un CM de non-contre-indication ne pouvait être délivré par un médecin, la licence ne pouvait pas être prise et le dossier ne pouvait pas être ouvert.
- ✓ Nous réfléchissons avec la DTN pour la saison 2015/2016 à des mesures qui simplifieraient la prise de licence et qui permettraient d'être en possession de sa licence dès le 1^{er} septembre 2015, puisque nous serons encore dans la saison de cyclospor.
- ✓ Les épreuves étant assurées par l'ACT ne seront pas impactées par la suppression de la post garantie, qui ne concerne que les licences individuelles.
- ✓ Concernant les cartes de compétiteurs, vous aurez accès à la saison écoulée 2013/2014 et à la nouvelle saison. Pour faire une carte saison 2014/2015, vous aurez deux possibilités :
 - La créer de toute pièce en cliquant sur le sélecteur « 2015 » à partir de la base de données Affiligue 2014/2015
 - Transformer une carte 2014 en carte 2015, après contrôle dans la base de données Affiligue 2014/2015 pour vérifier que le licencié a bien repris sa nouvelle licence.

Autre point de réflexion sur les nouvelles pratiques : le VAE, puisque de nombreux modèles à assistance électrique voient le jour, avec un fort « boum » en VTT. Les FD pratiquant le cyclisme commencent à s'y intéresser en réfléchissant à la manière de les intégrer. Il serait dommage que nous loupions la vague, et nous réfléchissons également à l'intégration de ces nouvelles pratiques au sein des Activités Cyclistes. Vous pourrez lire un article sur le sujet paru dans « Sport Outdoor » en PJ.

Je vous souhaite en mon nom et au nom de mes collègues de la CNS, une excellente reprise pour cette nouvelle saison, en espérant pouvoir vous rencontrer très bientôt sur l'une de nos épreuves.

Bien amicalement

Daniel MANUEL
Responsable de la CNS Activités Cyclistes